

Démocratiser les Nations-Unies

L'ONU a été fondée en 1945 sur les bases de la défaite des forces de l'axe, avec des décolonisations en perspective. Son architecture, qui n'est qu'une forme possible de concrétisation de la Charte des Nations Unies, a donc été créée selon les rapports de forces et besoins de l'époque.

Cela est sans doute particulièrement vrai s'agissant du Conseil de sécurité : 5 membres permanents car déclarés vainqueurs de la seconde guerre mondiale, avec droit de veto pour contrôler les évolutions à venir et notamment les modalités et rythmes de décolonisation.

Ce modèle est complètement dépassé : en 2020 être le vainqueur de la seconde guerre mondiale ne justifie plus un tel pouvoir, et l'échec des Etats africains faussement décolonisés avec des chefs d'Etat aux ordres ou remplacés est patent.

Le titre de membre permanent et le droit de veto qui lui est inhérent doivent être mis en cause. Le sur-pouvoir du Conseil de sécurité doit être mis en cause.

Nous pourrions porter le principe suivant : l'Assemblée générale des Nations-Unies décide et le Conseil de sécurité met en œuvre les décisions de l'Assemblée générale. Cela impose que le Conseil de sécurité soit débarrassé de l'abus de pouvoir des membres permanents et de leur droit de veto. Cette évolution pourrait être immédiate ou graduelle, mais c'est bien l'idée d'une démocratisation du fonctionnement des Nations-Unies qui doit être l'objectif.